

Madame, Monsieur,

Voici enfin le courrier de fin d'année !
Le 6 juillet 2021 s'achèvera l'année scolaire.

Votre enfant va continuer son parcours scolaire à Jehanne des lys où il se préparera à vivre une nouvelle année avec l'équipe éducative.

L'année 2021-2022, à ce jour, commencera dans le respect du protocole sanitaire du 1^{er} février 2020 en cours actuellement. L'application stricte et le suivi des règles par tous a permis de réduire le nombre de fermeture de classe. Au cœur de nos soucis, pendant ces périodes d'apprentissages, les élèves ont pu vivre de beaux moments de joie, de rires et de partage - même sans brassage.

L'année s'achève aussi avec l'annonce de changements, synonyme de bouleversement et donc de renouveau.

- Personnel : Mme Chevet Carole et Mr Goudon Jérôme quittent l'établissement pour vivre de nouvelles aventures dans de nouveaux établissements. Nous ne connaissons pas, à ce jour, les affectations de Mmes Mane Elsa, Mme Sonzogni Léa et Tonon Floriane.
- Locaux : la cour principale va être refaite, **incluant** les arbres qui vont disparaître pour laisser place, à l'Automne à de nouvelles essences. De plus, une classe sera repeinte.
- Cap English reprend ses activités pour les élèves de MS au CM2.
- Les projets de classe hors l'école continuent. Un séjour est donc envisagé en début d'année de CE2 et des sorties à la journée ou régulières pour d'autres classes.

Vous trouverez sur le site de l'école les listes de fournitures pour la rentrée scolaire. Certaines listes sont naturellement incomplètes. Vous serez alors sollicités en septembre pour le complément.

Je vous informe que l'administration de l'établissement fermera ses portes le vendredi 9 juillet au soir. A partir du 23 Août, les bureaux seront ouverts avec rendez-vous et toute la journée à partir du 30 Août.

Attention : Les repas de la cantine scolaire seront commandés **Lundi 30 août** au matin. Merci de nous retourner les feuilles de cantine avant cette date par mail ou format papier.

Vous avez toujours la possibilité d'utiliser la messagerie électronique ainsi que le téléphone de l'établissement.

Il est temps de vous souhaiter une agréable période estivale : vacances, repos, détente, ou travail, que chaque famille puisse en tirer profit pour se retrouver et amasser de nouveaux souvenirs !

Cordialement,
L'équipe éducative

Céline Pagard



Extrait du règlement Financier 2021/2022

La Contribution des familles s'élève à 500 € par élève et par an (tarif dégressif pour fratrie)

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Les Frais de dossier / Frais d'inscription s'élèvent à 60 €

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire.

Les Frais de réinscription s'élèvent à 40 €

Ils sont demandés aux familles chaque année au mois d'Avril afin de valider la réinscription de l'élève pour l'année suivante.

La Cotisation APEL s'élève à 20 € par famille et par an (portée sur la première facture)

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement. L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur le relevé de contribution des familles du mois de septembre.

Prestations scolaires obligatoires

- | | |
|--|------|
| ▪ Frais d'activités annexes* par élève et par an
(portés sur la facture de septembre) | 80 € |
|--|------|

Prestations scolaires facultatives

- | | |
|---|--------|
| ▪ Le prix de la garderie du matin (de 7h30 à 8h) | 1,50 € |
| ▪ Le prix de la garderie du soir (de 16h45 à 18h) | 2,50 € |
| ▪ Le prix du repas | 5,10 € |

(Le nombre de repas et de garderie sera porté sur la facture mensuelle à la fin de chaque mois.)

(*) DANS LES FRAIS D'ACTIVITES ANNEXES SONT COMPRIS :

- o Les cotisations diverses afférentes aux structures de l'Enseignement Catholique
- o Les frais divers (Assurance Mutuelle St Christophe ; Fournitures spécifiques ; sorties etc).